Extrait du Bulletin : Fonction publique – action clandestine – état francais (2)

Category: Archives du site
29 octobre 2021

par Guy de SAINT-HILAIRE

Chef du Réseau des F.F.C. ” Kléber-Marco ”

Pour une meilleure compréhension de cette deuxième partie – à moins que l'on ait sous les yeux la fin de la première partie, page 36 du Bulletin précédent n° 152 – il convient de rappeler que le sauvetage des enfants de Vénissieux, ainsi que l'intervention du S.S.E. (Service Social des Étrangers) dans les rafles d'août 1942 en Zone libre, avaient provoqué une ” déception ” quant au nombre des Juifs que les Allemands avaient pu arrêter et déporter.

Les agissements suspects de Gilbert Lesage ne pouvaient rester sans conséquences.

ENQUETES DE POLICE ET LEURS RÉSULTATS

Le Ministre de l'Intérieur désigna, pour enquêter, le Commissaire Principal Mortier. Ayant eu la chance de retrouver le rapport Mortier dans son intégralité, et ayant pu d'autre part recueillir les commentaires de Lesage, il m'apparaît que l'auteur de ce rapport ne pouvait être qu'un ” résistant “, confronté à la double obligation de faire une sérieuse enquête policière, mais aussi de conclure par l'innocence du vrai coupable.

Il s'agit donc, à mes yeux, d'un véritable chef-d'oeuvre de cette époque quand le système du double jeu s'imposait à tout fonctionnaire en place, astreint à l'obligation hiérarchique, mais également astreint, en conscience, à sauver ce qui pouvait l'être (1).

Pour significatif qu'il soit, le cas du Commissaire Mortier est loin d'être exceptionnel. Combien ” d'inévitables ” arrestations ont été évitées grâce au gendarme, au policier, ou même au Commissaire, qui ont ” fait semblant ” d'instrumenter quand la simple routine aurait pu déceler un Résistant.

Mais pour élever le débat au niveau des plus hautes responsabilités, pourquoi ne pas se fier à l'opinion de François-Georges Dreyfus, le dernier en date des historiens ayant traité le problème. Je le cite (p. 785) ” Ainsi au-delà du déshonneur qu'est la collaboration dans laquelle Laval engage la France de Vichy le 18 avril 1942, il faut objectivement admettre qu'elle contribua à limiter considérablement les pertes humaines comme les connurent les voisins de la France. La crainte de la polonisation avait, au prix de l'infamie collaborationniste, sauvé nombre de Français.

	France	**Belgique**	**Pays-Bas**
% de pertes civiles	0.4	0.88	1.75

% de juifs déportés non revenus	21.4	45	81.5
% des pertes humaines totales dues à la guerre	1.5	1	2.3

Pour être plus concrets et s'en tenir à certains événements trop justement célèbres, telles que les rafles de Juifs étrangers en juillet 42, je cite encore F.G. Dreyfus (p. 635) : " Mais grâce à la Résistance, parfois à la Police elle-même, il n'y a eu que 12.884 arrestations alors que l'on en espérait 28.000 ! ".

Si la Police française n'avait pas été chargée de cette pénible et odieuse opération, en contrepartie du renoncement, par les Allemands, à se faire livrer des Juifs français, croit-on vraiment que les policiers allemands auraient fait du porte à porte (ce que firent de nombreux policiers français) pour prévenir, la veille, les victimes recensées qu'ils viendraient, le lendemain, les arrêter ?

Il reste cependant l'erreur de base, fondamentale et impardonnable, du Gouvernement de Vichy d'avoir devancé les exigences allemandes pa…